
LES RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS

un événement QUÉBEC CINÉMA

UNE VITRINE EXCEPTIONNELLE POUR LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

En proposant le plus vaste éventail possible de genres et d'approches cinématographiques, les Rendez-vous du cinéma québécois s'avèrent depuis 36 ans un véritable point de rencontre pour les œuvres des artisans d'ici et le public cinéphile. Pendant 11 jours, quelques 500 artistes, artisans et professionnels de l'industrie se joignent aux cinéphiles et au grand public pour célébrer le cinéma québécois d'aujourd'hui et de demain. Avec une sélection de plus de 300 films, dont une centaine de premières, et une pléiade d'activités gratuites invitant à la réflexion et à la fête, les Rendez-vous sont un incontournable dans le panorama cinématographique et festivalier québécois.

DATE DU FESTIVAL

La 36^e édition des Rendez-vous du cinéma québécois se déroulera du 21 février au 3 mars 2018.

PRIX

Les Rendez-vous propose la plus grande vitrine de courts métrages québécois sous toutes ses formes. Parmi tous les courts sélectionnés dans les différentes sections (fiction, documentaire, animation et art & expérimentation), une quarantaine seront retenus pour la *Compétition*. Ces derniers auront ainsi la chance de concourir pour plusieurs prix qui viendront récompenser les artisans du court.

D'autres prix destinés à soutenir et à encourager la créativité, la qualité et la persévérance, dont les prestigieux prix Gilles-Carle et prix Pierre et Yolande Perrault seront offerts, en collaboration avec leurs partenaires. Ces prix sont remis à des œuvres choisies parmi la sélection de l'année.

RÈGLEMENTS ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. ADMISSIBILITÉ DES ŒUVRES

1.1. ŒUVRES QUÉBÉCOISES

Est admissible toute œuvre audiovisuelle professionnelle québécoise produite entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 et qui correspond à l'une ou l'autre des sept (7) catégories décrites au point 2.

Une œuvre déjà refusée aux Rendez-vous ne peut être soumise à nouveau, à moins de modifications substantielles.

Pour être considérée comme québécoise, l'œuvre doit satisfaire à au moins trois (3) des cinq (5) conditions suivantes, avec obligatoirement une (1) des conditions 1 ou 2 :

1. Elle est réalisée ou coréalisée par une Québécoise ou un Québécois*.
2. Elle est scénarisée ou coscénarisée par une Québécoise ou un Québécois*.
3. Elle est produite ou coproduite par une entreprise québécoise.
4. Au moins un des rôles principaux est joué par une Québécoise ou un Québécois*.
5. Une Québécoise ou un Québécois* a exercé l'une des fonctions-clés de création suivantes : direction de la photographie, direction artistique, montage de l'image, conception sonore et composition de la musique du film. Pour les films d'animation : direction de l'animation et design des personnages.

**Nous considérons qu'une Québécoise ou un Québécois est quelqu'un qui réside au Québec pendant un minimum de six (6) mois plus un (1) jour par année.*

1.2. ŒUVRES FRANCO-CANADIENNES

Est admissible toute œuvre audiovisuelle professionnelle produite en langue française dans une province ou territoire autre que le Québec, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 et qui correspond à l'une ou l'autre des sept (7) catégories décrites au point 2.

Une œuvre déjà refusée aux Rendez-vous ne peut être soumise à nouveau, à moins de modifications substantielles.

Pour être considérée comme franco-canadienne, l'œuvre doit obligatoirement satisfaire les deux (2) conditions suivantes :

1. Elle a été filmée et produite dans une autre province canadienne que le Québec.
2. La maison de production se trouve dans une autre province canadienne que le Québec.

**Si tel est le cas, SVP, cochez la case pour signifier que vous soumettez un film franco-canadien dans le formulaire en ligne.*

2. CATÉGORIES ADMISSIBLES

• **LONG MÉTRAGE DE FICTION** : Œuvre de fiction dont la durée est égale ou supérieure à 70 minutes. Les films ou vidéos corporatifs ne sont pas admissibles.

• **COURT ET MOYEN MÉTRAGE DE FICTION** : Œuvre de fiction dont la durée est inférieure à 70 minutes. Les films ou vidéos corporatifs ne sont pas admissibles.

• **DOCUMENTAIRE COURT ET MOYEN** : Œuvre documentaire dont la durée est inférieure à 65 minutes. Les reportages, les séries pour la télévision et les films ou vidéos corporatifs ne sont pas admissibles.

• **LONG MÉTRAGE DOCUMENTAIRE** : Œuvre documentaire dont la durée est égale ou supérieure à 65 minutes. Les reportages, les séries pour la télévision et les films ou vidéos corporatifs ne sont pas admissibles.

• **ŒUVRE D'ART ET D'EXPÉRIMENTATION** : Œuvre en film ou en vidéo qui procède d'une démarche artistique non narrative ou intégrant une démarche artistique autre que cinématographique.

• **ANIMATION** : Œuvre en film ou en vidéo faisant appel à une technique d'animation image par image (dessins, marionnettes, papier découpé, pixillation, animatique, etc.). Les animations corporatives et les séries d'animation pour la télévision ne sont pas admissibles.

• **ŒUVRE ÉTUDIANTE** : Œuvre toutes catégories confondues (fiction, documentaire, art et expérimentation, animation) produite dans un cadre étudiant (universitaire seulement) ou dans une école de cinéma. Les films produits dans un programme collégial préuniversitaire ne sont pas acceptés.

ATTENTION : Les œuvres produites dans un cadre universitaire ou une école de cinéma font l'objet d'une sélection spécifique et doivent obligatoirement être inscrites dans cette catégorie sous peine d'être disqualifiées.

• **ŒUVRE INTERACTIVE** : Est réputée interactive, toute œuvres narrative dont le contenu engage l'auditoire sur des plateformes et formats faisant usage des technologies numériques actuelles : web, installation, application mobile, réalité virtuelle, etc. Nous privilégions les œuvres audiovisuelles mais sommes ouverts à d'autres types d'œuvres narratives.

3. SOUMISSION

3.1. INSCRIPTION FORMULAIRE OBLIGATOIRE

Les inscriptions doivent impérativement se faire en complétant le formulaire en ligne disponible au www.quebeccinema.ca ou sur demande auprès de clegare@quebeccinema.ca. Aucune inscription non-officielle par courriel, téléphone ou en personne ne sera considérée.

3.2. DATE LIMITE SOUMISSION ET MATÉRIEL

La date limite pour soumettre une œuvre et compléter le formulaire en ligne est le **16 octobre 2017**.

Le festival se réserve le droit de refuser une œuvre qui ne respecte pas les délais d'inscription.

Tout le matériel demandé doit être reçu au plus tard le **23 octobre 2017**.

Le festival se réserve le droit de refuser une soumission si le responsable de la soumission n'a pas payé ses frais de soumission et n'a pas fourni le matériel demandé.

3.3 COPIE DE TRAVAIL

Il est possible de fournir une copie de travail en l'indiquant clairement auprès de la responsable de la programmation (clegare@quebeccinema.ca) et en nous communiquant la date à laquelle la version finale sera disponible. La version finale devra être disponible au plus tard le **31 novembre 2017**. Dépassé cette limite, le festival se réserve le droit de refuser le film.

3.4. FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais d'inscription sont exigés afin de couvrir les coûts d'administration, de production et de promotion :

- 25 \$ pour une œuvre d'une durée de 1 à 60 minutes
- 35 \$ pour une œuvre d'une durée de 61 minutes et plus.

Toute soumission doit impérativement être accompagnée du paiement par Paypal, via le formulaire en ligne, ou par chèque au nom de Fondation Québec Cinéma.

Si vous payez par chèque, SVP, inscrire le nom du film sur le chèque et n'oubliez pas de signer votre chèque !

3.5. PIÈCES REQUISES OBLIGATOIRES

Toute soumission doit être accompagnée des documents suivants :

Date limite d'envoi : **23 octobre 2017**

Le paiement des frais de soumission :

- Par Paypal via le formulaire en ligne
- Par chèque via le service de poste au bureau de Québec Cinéma

Obligatoire via le formulaire d'inscription en ligne :

- Une (1) ou deux (2) photos de l'œuvre.
- Une image .jpeg de l'affiche du film (si existante)
- Une (1) photo du ou des réalisateurs.
- Un lien de visionnement en ligne, avec mot de passe le cas échéant
- Le générique détaillé du film

Dans le cas d'une œuvre produite dans une langue autre que le français ou l'anglais, une copie sous-titrée en français (prioritairement) ou en anglais est exigée.

Merci de communiquer avec nous à clegare@quebeccinema.ca si vous ne pouvez pas nous fournir un lien de visionnement en ligne.

3.6. RETOUR DES COPIES

Veillez noter que les frais de retour des copies de projection sont à la charge de la personne responsable de la soumission. Aucune copie ne sera retournée par le festival. **Un message vous sera envoyé via courriel à la fin du festival vous indiquant où et quand venir récupérer votre copie.**

3.7. PHOTOS

Les formats de photos acceptés :

JPG
300 DPI
1920 pixel minimum
Format paysage de préférence

La photo du réalisateur peut être remise dans ce format

JPG
72 DPI
225 x 161 pixel.
Format portrait de préférence

ATTENTION : Nous ne sommes pas responsable de la qualité de votre matériel promotionnel fourni, si vos formats ou photos sont de mauvaise qualité, ils apparaîtront comme tel lors de la mise en ligne de notre site internet et nos outils de communication.

4. COMITÉ DE SÉLECTION

La sélection des œuvres est faite par un comité de programmeurs chapeauté par le directeur des Rendez-vous du cinéma québécois, dont font partie des professionnels du milieu cinématographique québécois. Elle s'appuie d'abord sur une volonté d'assurer une diversité des voix dans l'expression cinématographique au Québec et de

susciter un dialogue entre les films, les créateurs et le public. En ce sens, les choix de programmation ne constituent pas un jugement qualitatif des œuvres soumises, mais ils traduisent plutôt un souci de trouver le juste équilibre entre les différents genres, écritures cinématographiques et contextes de production, tout en portant une attention particulière aux cinéastes émergents et aux primeurs.

Les Rendez-vous du cinéma québécois se réservent le droit de reclasser une œuvre à l'intérieur d'une catégorie jugée plus pertinente que celle où elle aurait été initialement inscrite.

En raison de la grande quantité de films reçus, il n'est pas possible pour les comités de sélection de fournir de commentaires sur les refus.

Tous les films sélectionnés seront mis à la disposition de professionnels du milieu (producteurs, exploitants, programmateurs, distributeurs et télédiffuseurs) pour des visionnements privés pendant la durée du festival.

4.1. ŒUVRES SÉLECTIONNÉES

Les résultats de la sélection seront communiqués par courriel aux soumissionnaires à **la fin du mois de décembre 2017**. Toute sélection est finale et doit demeurer confidentielle jusqu'à la conférence de presse en février 2018 (date à confirmer).

Une fois l'œuvre sélectionnée, il est impératif de communiquer dans les plus brefs délais à programmation@quebeccinema.ca de toute attente de réponse d'un autre festival qui pourrait compromettre la projection aux RVCQ.

4.2. COMPÉTITION COURT MÉTRAGE

Parmi l'ensemble des courts métrages sélectionnés dans les sections Court et moyen métrage de fiction, Court et moyen métrage documentaire, Art et expérimentation et Animation, une quarantaine de films concourent dans la Compétition court métrage du festival.

Visant à souligner l'excellence en court métrage et à célébrer le talent de ses créateurs et artisans, la section Compétition verra un jury de professionnels récompenser les meilleurs courts métrages dans chaque catégorie.

À noter que les RVCQ n'exigent pas que les films soient présentés en primeur pour être éligibles à la compétition.

5. COPIES DE PROJECTION

5.1 FORMATS DE PROJECTION ACCEPTÉS

Les exigences spécifiques vous seront communiquées après la sélection par l'équipe de programmation.

Les exigences en matière de projection peuvent être modifiées en fonction de la salle de projection où sera projeté votre film

Voici toutefois les formats de projection acceptés dans la plupart de nos salles avec exception.

DCP HDcam SR 35mm	Fichier numérique : Prores422 Prores422 (HQ) H264 (Backup)
-------------------------	--

Pour tout autre format, prière de vérifier avec la programmation à clegare@quebeccinema.ca

5.2 SOUS-TITRE ET LANGUE ORIGINALE

Dans le cas d'une œuvre produite dans une langue autre que le français ou l'anglais, une copie sous-titrée en français (prioritairement) ou en anglais est exigée.

Il est primordial d'indiquer dans votre inscription au formulaire la bonne version originale avec sous-titres de votre copie de projection qui sera fournie au festival.

Exemple : Si vous inscrivez version originale française et sous-titres anglais, le festival publiera cette information dans ses communications et jouera la copie telle qu'indiquée à l'inscription du formulaire avec les sous-titres anglais.

5.3 ASSURANCES

Les Rendez-vous du cinéma québécois couvrent les frais d'assurance des copies de projection entre leur réception et leur retour à son destinataire. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité des Rendez-vous du cinéma québécois n'est engagée que pour la somme de remplacement du support matériel de l'œuvre.

6. MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Du matériel promotionnel (affiches, DVD, dossiers de presse, extraits, etc.) pourrait être demandé au besoin. De plus, les œuvres sélectionnées sont sujettes, selon les demandes, à être montrées aux médias pour des raisons promotionnelles ou journalistiques.

La personne responsable de l'inscription autorise les Rendez-vous du cinéma québécois à diffuser des extraits ou des segments de l'œuvre à des fins promotionnelles.

Veillez noter que les biographies et synopsis sont révisés et modifiés par notre équipe de correcteurs et rédacteurs à des fins d'uniformité. Nous nous réservons le droit de modifier ou de raccourcir vos textes soumis au formulaire.

6.1 AFFICHES

Nous ne sommes pas responsable de la perte, du bris ou du vol des affiches qui seront installées sur les lieux du festival. Si vous ne respectez pas les délais d'envoi pour les affiches, il est possible que celles-ci ne soient pas installées durant le festival.

Aucune affiche ne sera retournée par le festival, c'est au responsable de la soumission de l'œuvre que revient la responsabilité de récupérer l'affiche du film. **Un message vous sera envoyé via courriel à la fin du festival vous indiquant où et quand venir récupérer votre affiche.**

Si vous dépassez les délais de récupération d'affiches, le festival devra les recycler.

7. DROITS ET AYANT DROIT

L'ayant droit déclare et garantit qu'il détient tous les droits, incluant les droits de propriété intellectuelle et de propriété privée, titres et intérêts sur l'œuvre qu'il soumet dans le cadre des RVCQ.

L'ayant droit (ou le responsable de l'inscription, le cas échéant) garantit que l'œuvre qu'il soumet est entièrement originale et aucun de ses éléments n'enfreint le droit à la vie privée, à l'honneur et à la réputation d'une tierce partie.

En vertu des garanties susmentionnées, l'ayant droit s'engage à prendre fait et cause et à indemniser les RVCQ pour tous dommages, dépenses, frais et coûts raisonnables encourus ou subis par lui à la suite de toute poursuite intentée par un tiers en raison de la non-conformité à l'une ou l'autre des déclarations et garanties qui précèdent.

7.1 DROITS D'AUTEURS

Des droits d'auteurs s'appliquent pour une œuvre de production indépendante. Les droits sont payés au réalisateur de l'œuvre seulement. Le montant est déterminé en fonction de la durée de l'œuvre. Il s'agit d'un montant fixe pour l'œuvre, peu importe le nombre de réalisateurs impliqués. Un message courriel vous sera envoyé à la fin du festival concernant le montant alloué aux droits d'auteurs. Les droits vous seront versés par chèque sous présentation d'une facture.

LA DIRECTION DES RENDEZ-VOUS DU CINÉMA QUÉBÉCOIS SE RÉSERVE LE DROIT DE STATUER SUR TOUS LES POINTS NON PRÉVUS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

VEUILLEZ VOUS ASSURER D'INCLURE TOUTES LES PIÈCES REQUISES À VOTRE DOSSIER DE SOUMISSION.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS CONSIDÉRÉS.

Toutes les pièces requises doivent être acheminées à l'attention de :

Catherine Legaré-Pelletier
Responsable à la coordination de la programmation
clegare@quebeccinema.ca
514-526-9635, poste 228

Québec Cinéma
1680, rue Ontario Est
Montréal, QC H2L 1S7

Toutes questions concernant la programmation et la soumission des films peuvent également être adressées à cette même personne.